



Bruxelles, le 22 novembre 2023
(OR. en)

15118/23
ADD 1

RECH 488
COH 78
COMPET 1081

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	14647/23
Objet:	<i>Préparation du Conseil "Compétitivité" (Marché intérieur, industrie, recherche et espace) des 7 et 8 décembre 2023</i> Projet de conclusions du Conseil sur le renforcement du rôle et de l'impact de la recherche et de l'innovation dans le processus d'élaboration des politiques au sein de l'Union - Approbation = Déclaration de la Hongrie

Déclaration de la Hongrie concernant les conclusions du Conseil sur le renforcement du rôle et de l'impact de la recherche et de l'innovation dans le processus d'élaboration des politiques au sein de l'Union

La Hongrie reconnaît et promeut l'égalité entre les hommes et les femmes conformément à la loi fondamentale de la Hongrie et au droit primaire, aux principes et aux valeurs de l'Union européenne, ainsi qu'aux engagements et principes découlant du droit international. L'égalité entre les femmes et les hommes est consacrée en tant que valeur fondamentale dans les traités de l'Union européenne. Conformément auxdits traités et à sa législation nationale, la Hongrie interprète le terme "genre" figurant dans les *conclusions du Conseil sur le renforcement du rôle et de l'impact de la recherche et de l'innovation dans le processus d'élaboration des politiques au sein de l'Union* comme une référence au "sexe".

En outre, la Hongrie déclare que la communication de la Commission sur la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 mentionnée dans les *conclusions du Conseil sur le renforcement du rôle et de l'impact de la recherche et de l'innovation dans le processus d'élaboration des politiques au sein de l'Union* devrait être interprétée en tenant dûment compte des compétences nationales et des circonstances propres à chaque État membre.
